

## LA POLLUTION

L'HYDRARGYRISME CHEZ LES POISSONS DES  
LACS ÉRIÉ ET SAINTE-CLAIRE—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS

[Traduction]

**M. Jack Cullen (Sarnia):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Forêts. Au terme des entretiens et des négociations avec le gouvernement de la province d'Ontario, je me demande si son ministère s'engagera à indemniser ceux qui n'auront pas droit à des prestations d'assurance-chômage et à verser à ceux qui y ont droit la différence entre ces prestations et le revenu qu'ils auraient gagné n'eût été l'interdiction du gouvernement concernant le poisson contaminé par le mercure?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts):** Monsieur l'Orateur, un programme du genre est à l'étude. Je pourrais mentionner que je vais m'entretenir demain avec le ministre des Terres et Forêts et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Ontario de ce problème particulier.

**Mr. Cullen:** Le ministre ne pourrait-il pas faire une déclaration à l'appel des motions, pour que les pêcheurs de cette région-là en particulier, et je songe aussi à ceux de la région du Lac Huron, sachent exactement à quoi s'en tenir, et s'ils doivent ou non pêcher cette année?

**L'hon. M. Davis:** J'espère que nous serons en mesure de faire une déclaration bientôt, monsieur l'Orateur. J'ose espérer que les pêcheurs de cette région-là vont recevoir le même traitement, ou l'équivalent, que celui accordé, l'an dernier, aux pêcheurs de Terre-Neuve qui se trouvaient dans la même situation.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Le ministre serait-il disposé à répondre brièvement à ma question soit maintenant, soit demain à l'appel des motions, et à indiquer clairement si oui ou non les poissons du lac Sainte-Claire et du lac Érié sont empoisonnés? Les informations à ce sujet sont contradictoires, monsieur l'Orateur, et personne ne veut acheter les poissons. Un jour, on nous dit qu'ils sont toxiques et, le jour suivant, qu'ils ne le sont pas. Le ministre pourrait-il nous éclairer?

**L'hon. M. Davis:** Peut-être vous dirai-je tout simplement qu'il y a problème en ce qui concerne les dorés du lac Sainte-Claire. À la pointe occidentale du lac Érié, la limite internationale fixée à cinq millièmes, et qui est considérée comme très sûre, est presque atteinte. Les poissons du reste du lac Érié—et

[M. Caouette.]

cela représente l'essentiel de la pêche des perches dans ce lac—semblent accuser une teneur de mercure relativement faible mais nous tenons, par une série de tests prolongés, à être sûrs que tous nos poissons soient propres à la consommation.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à ce sujet à poser au ministre des Pêches et des Forêts. Nous dirait-il maintenant, ou dans la déclaration à l'appel des motions qui a été proposée, si des mesures sont en voie d'exécution pour assurer que les personnes responsables de la pollution de ces lacs par le mercure paieront une partie des indemnités que réclament les pêcheurs à cause de la perte de leurs prises?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, c'est là une des questions qui feront demain l'objet de discussion avec les ministres de l'Ontario.

[Plus tard]

**M. R. E. McKinley (Huron):** En question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre confirme-t-il qu'on n'a trouvé dans le lac Huron aucun poisson contenant une dose dangereuse de mercure?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, rien n'indique que des problèmes se posent pour le lac Huron. Mais des vérifications sont effectuées pour tous les poissons de la région des Grands lacs.

L'HYDRARGYRISME CHEZ LES POISSONS  
DE LA SASKATCHEWAN

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire au sujet de la pollution par le mercure dans la Saskatchewan, pollution dont une usine coopérative de Saskatoon serait responsable? Le public est-il suffisamment protégé? Je ne parle pas nécessairement des pêcheurs marchands, mais aussi des sportifs ainsi que des Indiens dont la pêche peut être le gagne-pain.

**L'hon. M. Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, la situation sur la Saskatchewan est la suivante: on a mis fin à la pollution dans les 48 heures qui ont suivi la détermination de source: l'usine coopérative en aval de Saskatoon. La situation diffère dans les Prairies car la Société de commercialisation du poisson d'eau douce, société de la Couronne, y achète toutes les prises commerciales en provenance de la Saskatchewan et de ses affluents.